

Montbert Geneston le Bignon BASKET

Règlement du tournoi U15 / U18

du samedi 6 juin à Geneston

Art 1 Ce tournoi débutera à **10h30** pour les U15, **17h30** pour les U18
un planning sera adressé à chaque équipe inscrite.

Les équipes sont invitées à se présenter ½ avant leur première rencontre
IMPORTANT : de manière à pouvoir terminer la journée dans les temps,
merci également de bien respecter le timing du tournoi tout au long de la journée

Art 2 Il se déroulera de la manière suivante :

- U15F et U15M 1 groupe de 6 équipes [formule championnat]
- U18M et U18F 1 groupe de 3 équipes [formule championnat avec rencontre aller/retour]

Attribution des points pour le championnat :

Match gagné = 3 points

Match nul = 2 points

Match perdu = 1 point

En cas d'égalité au classement, l'équipe gagnante sera celle bénéficiant du meilleur goal-average général.

En cas de nouvelle égalité, les équipes seront départagées par une série de 5 lancers francs tirés par 5 joueurs différents. (A renouveler plusieurs fois si nécessaire).

- **Temps de jeu (non décompté) de 1x10mn pour les U15 et 1x15mn pour les U18**
- **Possibilité pour les managers de faire des changements à la volée.**
- **Pas de temps mort**
- **Pas de lancer franc, mais attribution de 1 point en cas de faute entraînant des lancers (+ possession de balle sauf si panier primé)**

Art 3 Dans un souci d'équilibre, un avantage de points par niveau d'écart sera attribué aux équipes de niveau inférieur (8 points)

⇒ A caler définitivement en début de tournoi avec les coach

Art 4 Pas de décompte des fautes individuelles, par contre **1 point pour l'adversaire après 5 fautes d'équipes.**

Art 5 Disposant d'un seul terrain, l'échauffement se fera au fond de la salle.

Art 6 Afin d'aider l'organisation, chaque manager devra compléter le document joint et se munir des licences.

Art 7 Chaque équipe devra arbitrer au moins deux rencontres, un planning sera transmis à chacune, les arbitres devront se présenter à la table de marque 2 mn avant les matches.

Art 8 Les responsables du tournoi se réservent le droit de trancher tous les litiges qui pourraient survenir, sauf sur le terrain ou l'arbitre est le seul juge.

Art 9 En raison de désistements ou retards sur les horaires, les responsables du tournoi se réservent le droit de réduire les temps des rencontres ou modifier leur ordonnancement.

Art 10 En cas de non-respect du règlement, le club organisateur appliquera la sanction suivante : 0 point et 0 panier pour l'équipe sanctionnée, 3 points et 0 paniers pour l'équipe adverse.

Art 11 Le club décline toute responsabilité en cas d'accident pouvant survenir lors des rencontres, ainsi que pour la perte ou le vol d'objets personnels ou autres.

Art 12 Le club souhaite une agréable journée à tous les joueurs et supporters.

RESTAURATION SUR PLACE

